

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE LE PERCY

38930

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 26 Novembre 2020, à 20 h30 à la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

Présents : Sabine CAMPREDON, Thibaut BECOURT, Georges GONTARD, Thierry CHASSEVENT, Jean-Marc TATIN et Agnès TREGRET, Julie POINTOUT, Marie LOPOUKHINE

Absents excusés : Franck TIRET donne procuration à Thibaut BECOURT, Guillaume GONTARD donne procuration à Sabine CAMPREDON, et Jean-Paul REYNAUD

Date de la convocation : 22/11/2020

Secrétaire de séance : Marie LOPOUKHINE

-oOo-

DELIBERATION MODIFICATIVE 2 : BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Principal- de l'exercice 2020.

RECETTES

Chapitre	Article		Nature	Montant
023			Virement à la section d'investissement	+ 6 000
021			Virement à la section de fonctionnement	+ 6 000
204	2046	OPNI	Attribution de compensation Invest	+ 1500
21	2188	17	Mairie	+ 1400
21	2135	24	Colonie	+ 3100

DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
011		Charges à caractère général	- 6 000.00 €

-oOo-

DELIBERATION MODIFICATIVE 3 : BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Principal- de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
204	2046	OPNI	Attribution de compensation Invest	1500
21	2188	17	Mairie	1400
21	2135	24	Colonie	3100

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
021		Virement à la section de fonctionnement	- 6 000.00 €

-oOo-

DELIBERATION MODIFICATIVE 4 : BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Principal- de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2181	17	Mairie	+420
21	2181	29	Bâtiments communaux	+800
21	2183	36	Gîte chez Lulu	+180

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Opération	Nature	Montant
021	37	Les Blancs	- 1400.00 €

-oOo-

DELIBERATION MODIFICATIVE 5 : BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Principal- de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	17	Mairie	+ 300

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
021		Virement à la section de fonctionnement	-300 €

-oOo-

DELIBERATION MODIFICATIVE 6 : BUDGET PRINCIPAL M14

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget - Principal- de l'exercice 2020.

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023			Virement à la section d'invest.	+ 725
021			Virt fonctionnement à l'investissement	+725
21	2181	37	Les Blancs	+ 725

DEPENSES

Chapitre	Opération	Nature	Montant
011		615231 entretien voirie	- 725.00 €
021		Virt fonctionnement à l'investissement	-725.00 €

-oOo-

REMBOURSER AVANCE IMPRESSION PETIT PERCILLOU

Sabine Campredon, La Maire avance les frais d'impression du Petit Percillou quand les mandats administratifs ne sont pas possibles, il est décidé par délibération de la rembourser et que cette délibération soit valable pour l'année (4 Petit Percillou/journal communal sont édités chaque année).

Remboursement d'un montant de 133,20€ en novembre 2020.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour ces remboursements quand cela est nécessaire.

-oOo-

WEBINAIRE HABITAT LÉGER

Le jeudi 10 décembre a lieu une formation en ligne sur le droit des habitats légers, S.Campredon s'est inscrite et à avancer les frais d'inscription (40€), y participeront également J.Pointout, T.Becourt et M.Lopoukhine

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour le remboursements des frais d'inscription à Mme La Maire.

-oOo-

ECLAIRAGE PUBLIQUE PNRV & TE 38

Lundi 23 Novembre a eu lieu une formation en ligne sur l'éclairage public et les pollutions lumineuses, initiée par le PNRV et le TE38 (Territoire energie Isère/ex sedi) A.Tregret et S.Campredon y ont participé. Cette formation était organisée pour les communes de Clelles, Le Percy et Monestier du Percy.

Cette compétence est communale et la commune adhère au TE38. Il est proposé par le TE38 de faire un diagnostic de tous les points lumineux de notre commune, ainsi qu'une cartographie, qui seraient autant d'outils pour entamer une réflexion avec les habitants sur l'extinction de l'éclairage public. Actuellement nous sommes équipés de lampes sodium, et il existe des aides publiques pour les changer, car elles ne sont plus commercialisés. A noter que pour les lampadaires de la colonie il y a eu des aides à hauteur de 75% en 2019, contre 35% actuellement. Ce diagnostic est payant (1025€ pour moins de 50 points lumineux, sachant que nous en avons 35 sur la commune). La commune souhaite conserver sa compétence éclairage public une aide la participation à la charge de la commune serait de 410€ sur 1025€. L'idée serait de demander, lors de cet état des lieux, si des détecteurs de mouvements seraient pertinents, et aussi de questionner sur l'extinction de l'éclairage de l'église car la rénovation du parc lumineux date seulement d'il y a 6 ans avec des horloges astronomiques déjà en place pour une future extinction.

Le PNRV est acteur de ce dossier car ils ont lancé en 2017 une démarche de création de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) . Ce label vise à valoriser un territoire possédant une très bonne qualité de ciel nocturne et faisant l'objet d'une valorisation scientifique, culturelle, éducative et d'une préservation de la biodiversité.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour réaliser ce diagnostic auprès du TE38

-oOo-

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES BATIMENTS COMMUNAUX À LA COLONIE

-Les Centrales Villageoises sont intéressés par 3 toitures de la colonie (Patatra, ACCA, ancien sanitaire) qui pourraient produire 36KW. Il est demandé à la commune de faire une promesse de bail d'un an aux Centrales villageoises afin qu'elles puissent initier une étude. Si les résultats de cette étude ne nous conviennent pas le bail deviendrait caduque.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour signer cette promesse de bail avec les centrales villageoises.

-Une discussion en découle sur la possibilité pour la commune d'installer à ses frais ces panneaux et de pouvoir consommer cette énergie produite, ce qui ferait autant d'économie pour notre budget. Il est aussi évoqué la possibilité d'installer des panneaux sur le toit de la grange.

-oOo-

LOYERS CAFÉ DE LA PAGE

Les mesures de ce second confinement ont porté un coup dur au café/restaurant le café de la page en location gérance avec la commune . Même s'ils pourront de nouveau ouvrir leurs portes, petit à petit, dans l'hiver, leur situation économique reste difficile. Dans ces conditions il est proposé d'aider financièrement le café de la page en difficulté à régler leurs loyers pendant l'état d'urgence sanitaire.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour aider financièrement le café de la page en difficulté à régler leurs loyers pendant l'état d'urgence sanitaire.

-oOo-

DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION DU CIMETIÈRE

Les travaux d'agrandissement du cimetière ont été évalué il y a plusieurs années à 36000€ avec une aide du département de 21000€. Hors les coûts ont augmenté depuis et plusieurs études doivent intervenir en amont des travaux :

- étude d'aménagement du cimetière, étude hydrogéologique, plan du géomètre

-autre travaux de maçonnerie et terrassement

-création d'un colombarium/ossuaire/jardin du souvenir

L'idée est d'intégrer ces surcoûts dans le budget qui arriverait ainsi à 76919€HT finançables à hauteur de 50% par la région Auvergne Rhône Alpes au travers de la subvention Bonus Relance.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour que Mme La Maire fasse la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Bonus Relance .

-oOo-

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DEUX PLAQUES COMMÉMORATIVES

La rénovation du monument aux morts et de la plaque commémorative à Esparron qui est tombée s'élèvent à 2400€HT, finançables en partie par le Souvenir Français.

Après délibération , le conseil à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour que Mme La Maire fasse la demande de subvention au Souvenir français

-oOo-

DIVERS

-Y.Perrin a réalisé un Père Noël qu'il aimerait pouvoir exposer sur le carrefour en bas du village, accompagné d'un sapin de Noël décoré de guirlandes LED appartenant à la commune.

Thibaud Bécourt se propose de trouver un pin en forêt qui gêne les autres à pousser et de l'installer en bas du village.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 À 20h